



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-5-2

Séance du vendredi 15 mars 2019

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 3ÈME PROGRAMMATION 2019**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE. Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 22 février 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la troisième programmation pour l'année 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde la subvention afférente pour un montant total de 678 194 € selon les caractéristiques suivantes. L'aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

**Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne**

Projet :	<b>12-14 Espace associatif - stand de tir - Lustige Klique - Photo Club</b>
Maître d'ouvrage :	RIEDISHEIM
Localisation :	RIEDISHEIM
Numéro d'opération :	CTV00610
Montant du projet :	2 260 647 € HT
Montant subventionnable :	2 260 647 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	<b>678 194 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-33-204142-35721-006 AP2013

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité